

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 24 mai 2011

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu du Conseil de Communauté du 21 avril 2011

Désignation d'un secrétaire de séance

DELIBERATIONS

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1 – FONDS DE CONCOURS – ATTRIBUTIONS DU BUREAU DU 20 MAI 2011

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 186 de la loi du 13 août 2004 et à l'article L5214-16 alinéa V du CGCT, le versement de fonds de concours entre un EPCI à fiscalité propre et une commune membre doit donner lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité du Conseil de Communauté et du ou des conseils municipaux concernés. Le Conseil de Communauté doit délibérer sur les projets présentés qui feront l'objet d'une instruction préalable par le Bureau du 20 mai 2011

Communes	Projet	Date arrivée demande à T&D	Délibération	Pièce à fournir	Date accusé de réception T&D	Montant travaux HT	Subventions					Délais de réalisation	Seuil 80 % (80 % du montant HT des travaux)	Critère 50 % (50 % du restant à charge des communes déduction faite des subventions)	Subv° T&D demandée	Subv° possible
							Etat	CG	CR	Autres	Total subv°					
MONTANS	Travaux de réhabilitation de la toiture de l'église du village (demande complémentaire)	12/04/11	30/03/11	complet	04/05/11	63 521,31		12 704,26	6 000,00		18 704,26	2011	50 817,05	22 408,52	6 528,19 €	6 528,19 €
FENOLS	Création d'un colombarium	12/04/11	22/03/11	complet	04/05/11	3 222,44		1 675,67			1 675,67	2011	2 577,95	773,39	773,39 €	773,39 €
LABESSIERE-CANDEIL	Mise en conformité de la salle polyvalente	06/05/11	19/04/11	complet	12/05/11	75 069,44	11 159,60	19 529,36	11 000,00		41 688,96	2011	60 055,55	16 690,24	16 690,00 €	16 690,00

2 – AVENANT DE PROLONGATION CONVENTION DE MISE A DISPOSITION INEPOLE FORMATION MFR MIDI-PYRENEES D'UN CHEF DE PROJET POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ETUDE DE FAISABILITE POUR LA CREATION D'UN ESPACE TEST DE MARAÎCHAGE BIOLOGIQUE

Le Président rappelle qu'une convention de mise à disposition a été signée le 16 novembre 2010 entre Ineopole Formation MFR Midi-Pyrénées et la Communauté de Communes pour accompagner le prestataire de l'étude de faisabilité technico-économique.

Cette mise à disposition d'un salarié d'Ineopole Formation MFR Midi-Pyrénées, validée par délibération du 30 Septembre 2011, était prévue pendant 6 mois soit la durée de l'étude.

Toutefois, les parcelles envisagées pour l'installation de la couveuse ont été modifiées suite à la possibilité d'acquisition d'une exploitation agricole, propriété de Monsieur et Madame JEANSOU, mitoyenne de la ZIR du Mas de Rest et à la réflexion sur deux projets économiques nécessitant l'utilisation de parcelles initialement prévues pour la couveuse.

Considérant que cette incertitude sur l'implantation de la couveuse a entraîné un retard dans l'objet de la première phase, les délais de réalisation de l'étude ont été prolongés de 2 mois portant le terme de l'étude au 5 juillet 2011.

Il convient également de prolonger la durée de la mise à disposition du salarié d'Inéopole Formation jusqu'au 5 juillet selon les modalités suivantes :

- temps de mise à disposition : 1 jour (8 heures) par semaine pendant 8 semaines soit 64 heures réparties selon la charge d'activité
- lieu : locaux de la communauté de Communes
- taux horaire de 30,95 € soit une prolongation de mise à disposition estimée à 1980,80 €
- frais de déplacement et de télécommunication à la charge de la Communauté de Communes Tarn & Dadou
- paiement sur factures d'Ineopole formation MFR Midi-Pyrénées à la Communauté de Communes Tarn & Dadou.

Il est proposé au Conseil de Communauté de délibérer sur la prolongation de cette mise à disposition et d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition avec Ineopole Formation MFR Midi-Pyrénées et tous documents nécessaires.

Le projet d'avenant est consultable sur le site de TED via le lien ci-dessous

<http://www.cc-tarndadou.fr/documents/odj/2011/avenantineopole.pdf>

3 – ZA GARRIGUE LONGUE MONTANS – SIGNATURE CONVENTION AVEC LE SDET POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LA ZA DE GARRIGUE LONGUE A MONTANS

Le Président explique à l'assemblée que des travaux d'éclairage public sont à réaliser sur la ZA Garrigue Longue à Montans. Le Président précise que le montant des travaux s'élève à 52 300 € TTC. Il propose de confier au SDET le soin de réaliser ces travaux, selon le même schéma financier que les opérations communales, soit :

- la prise en charge par le SDET de 17 500 € représentant 70 % du montant HT de travaux plafonné à 25 000 € cédés par la commune de Montans sur son enveloppe 2011,
- 34 800 € à charge de Tarn & Dadou, le FCTVA étant récupéré par nos soins.

Pour ce faire il y a lieu d'autoriser le Président à signer la convention à intervenir entre les deux parties, la convention en question étant consultable sur le site de TED via le lien ci-dessous

<http://www.cc-tarndadou.fr/documents/odj/2011/conventionsdet.pdf>

-

4 – ZA MAS DE REST – CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE DES PARTIES COMMUNES PAR LA SEM 81 A TARN & DADOU

Le Président rappelle que la ZA du Mas de Rest a fait l'objet d'une Convention publique d'aménagement avec la SEM 81 laquelle s'était rendu propriétaire du foncier nécessaire à la création de la zone. Une fois les travaux réalisés il y a lieu de transférer les parties communes à Tarn & Dadou.

Par conséquent, le Président propose à l'assemblée de l'autoriser à signer (ou tout vice-président mandaté par lui) l'acte de cession à l'euro symbolique des éléments communs de la phase 2 de la ZA du Mas de Rest à Gaillac, à savoir la parcelle cadastrée section MH n° 18 pour 64 a 47 ca conformément à la convention publique d'aménagement

5 – AVIS SUR LE PROJET DE PLU DE LISLE-SUR-TARN (ARRETE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2011)

Conformément à l'article L123-9 du Code de l'Urbanisme, le projet de PLU arrêté doit être soumis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration ainsi que, à leur demande aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés, c'est le cas de Tarn & Dadou dans le cadre du PLH. En effet, le PLU doit être compatible avec le P.L.H.

Le Président propose d'émettre un avis suite à l'examen en commission habitat du 19 mai 2011.

6 – AVIS SUR LE PROJET DE PLU DE LAGRAVE (ARRETE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2011)

De la même façon, le Président propose d'émettre un avis sur le PLU de Lagrave suite à l'examen en commission habitat du 19 mai 2011.

7 – PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT : PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUX OPÉRATIONS DE PRODUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PUBLICS : MONTANT DE L'AIDE ATTRIBUEE PAR LOGEMENT POUR 2011

Comme indiqué dans le Programme Local de l'Habitat et dans le règlement des participations communautaires au financement des opérations de logements locatifs sociaux publics validé par délibération du 29 Novembre 2007 et modifié par délibération du 23 Septembre 2008, le montant de l'aide communautaire sera définie chaque année par délibération.

La Commission Habitat et Aménagement du territoire réunie le 19 mai 2011 propose de fixer les aides de la façon suivante :

- un montant d'aide de 4000 € pour les produits PLUS
- un montant d'aide de 6000 € pour les produits PLAI

SERVICES A LA POPULATION

Jusqu'alors Tarn & Dadou participait financièrement au fonctionnement de trois centre de loisirs : La Courbe, La Farandole et Familles Rurales à Parisot. Pour des raisons règlementaires mais aussi dans le but d'assurer une équité entre centres de loisirs sur le territoire, une réflexion intercommunale est actuellement menée avec la collaboration du bureau d'études « Le Créham ».

Dans l'attente d'un règlement pérenne, Tarn & Dadou va assurer en 2011 les participations financières comme par le passé sur les 3 centres cités ci-dessus.

8 – CONVENTION AVEC L'AMICALE LAÏQUE DE GRAULHET ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DES ENFANTS AU CENTRE DE LA COURBE

Le Président rappelle que l'association l'Amicale Laïque de Graulhet a pour activité, initiée et conçue par elle, l'accueil de loisir au centre de LA COURBE pendant les vacances scolaires, y compris l'été, des enfants de 3 à 15 ans.

Elle assure notamment :

— l'accueil sur le site de LA COURBE des enfants des communes membres de la communauté de communes de TARN ET DADOU pendant les vacances scolaires : enfants des écoles élémentaires (7 – 11 ans) uniquement pendant les petites vacances ; tous les enfants, de 3 à 15 ans, pendant les vacances d'été.

— le service de transport en bus pendant les vacances d'été, dans des lieux de ramassage convenus entre l'association et les communes utilisatrices du territoire Tarn et Dadou

Considérant la compétence de TARN & DADOU, d'une part en matière de développement économique, en vertu de l'article 3. I – 2 de ses statuts et d'autre part en matière de petite enfance, couvrant la tranche d'âge des 3 - 5 ans, en vertu de l'article 3. III – 3 de ses statuts ;

Considérant que l'action présentée par l'association rentre dans le champ des compétences de Tarn & Dadou ;

Le Président propose de conclure une convention d'objectifs avec l'association l'Amicale Laïque de Graulhet et de lui attribuer une subvention d'un montant total de 270 000 € pour l'année 2011, avec une première avance d'un montant de 135 000 € versée le 01 juin 2011, une seconde avance d'un montant de 108 000 € versée le 15 septembre 2011 et un solde après les vérifications réalisées par nos soins.

La convention, consultable sur le site de TED via le lien ci-dessous, prévoit les modalités d'organisation, de financement et d'évaluation de l'activité.

<http://www.cc-tarndadou.fr/documents/odj/2011/conventionamicale.pdf>

9 – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES DE CADALEN ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DES ENFANTS AU CENTRE DE LA FARANDOLE

De la même façon que pour La Courbe, le Président propose de conclure une convention d'objectifs avec l'association FAMILLES RURALES CADALEN et de lui attribuer une subvention d'un montant total de 31 932 € pour l'année 2011, avec une première avance d'un montant de 15 966 € versée le 01 juin 2011 et une seconde avance d'un montant de 12 773 € versée le 15 septembre 2011 et un solde après les vérifications réalisées par nos soins.

La convention consultable sur le site de TED via le lien ci-dessous, prévoit les modalités d'organisation, de financement et d'évaluation de l'activité.

<http://www.cc-tarndadou.fr/documents/odj/2011/conventionfamillesrurales.pdf>

10 – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DES ENFANTS AU CENTRE O'SOLEIL

Le Président propose également, dans le cadre de l'accueil de loisirs des enfants au centre O'SOLEIL d'accorder une aide financière à l'association FAMILLES RURALES Parisot d'un montant total de 3 500€ pour l'année 2011, avec une première avance d'un montant de 2 800 € versée le 01 juin 2011 et un solde après les vérifications réalisées par nos soins.

La convention n'est nécessaire que lorsque la subvention versée est supérieure à 23 000 € (cf article 10 de la loi n ° 2000-321 du 12 avril 2010 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations).

11 – ARCHEOSITE –TARIF NOUVEAUX PRODUITS

A la suite de la validation par le conseil du 12 janvier, du 3 mars, du 8 juillet, 30 septembre 2010 et du 29 mars 2011 de la liste des produits proposés par l'Archéosite et de leurs tarifs, le Président propose en complément d'ajouter la liste des produits suivants et d'en fixer les tarifs comme suit :

dvd double "les champions d'Olympie	19€
livre "gladiateurs "	29€
livre "les jeux olympiques antiques"	25€
vase engobe blanc 30cm	28€
livre "monde antique"	6.50€
livre "l'aromathérapie"	6.50€

ADMINISTRATION GENERALE

12 – ELECTION NOUVEAU VICE-PRESIDENT

Le Président informe l'assemblée que Monsieur Charles PISTRE souhaite, pour des raisons personnelles, démissionner de ses fonctions de vice-président de Tarn & Dadou et de président de la commission économie. Par conséquent, il propose de procéder à l'élection d'un nouveau vice-président au scrutin uninominal à 3 tours conformément aux articles L 2122-7-1 et L 2122-7 du CGCT.

13 – MARCHÉ NEGOCIÉ ACHAT À LA POMPE DE CARBURANT, PAR CARTES ACCRÉDITIVES, À DESTINATION DE LA FLOTTE AUTOMOBILE DE TARN & DADOU

A la suite de l'avis d'appel public envoyé à la publication le 28 février 2011, 1 seul pli a été déposé. Après avoir procédé à l'examen des pièces administratives qui n'a appelé aucune observations, la CAO réunie le 19 mai a décidé d'analyser l'offre.

Il ressort de l'analyse que l'offre ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de consultation. Aussi, conformément à l'article 35 du Code des Marchés Publics, la CAO a déclaré l'offre irrégulière et l'appel d'offre ouvert infructueux.

Par conséquent, il est proposé de :

- de se conformer à la proposition de la CAO,
- de relancer la consultation par le biais d'un marché négocié conformément à l'article 35-I-1° de code des marchés publics.

14 – PROLONGATION CONTRAT EDUCATRICE DE JEUNES ENFANTS

Le Président propose de prolonger d'un an le contrat de travail signé le 11 juin 2010 avec madame THAU épouse KHOUMI éducatrice de jeunes enfants à 35 heures au sein de la structure multi-accueil petite enfance à Lisle-sur-Tarn celle-ci n'ayant pas réussi son concours. Le contrat prolongé prendra fin le 17 mai 2012.

15 – DM 1 - BUDGET PETITE ENFANCE

Des travaux pour la pose d'un sol souple sur la crèche de Peyrole sont prévus selon un devis d'un montant total de 8 385,16 € or, le montant prévu au BP 2011 est insuffisant pour régler ces travaux. Par conséquent il est nécessaire de procéder aux virements suivants :

DM 1 CRECHE DE PEYROLE

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020-64 : Dépenses imprévues (investissement)	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-10-64 : MULTI ACCUEIL PEYROLE	0,00 €	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	4 500,00 €	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €

16 – QUESTIONS DIVERSES